

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés : MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n° : 26 09 07

Objet :

Groupe scolaire Antoine de Saint-Exupéry - Création du « Comité consultatif Enfance – Éducation » de L'Escarène

RAPPORTEUR : Madame Amélie SMANIOTTO

Madame le Maire rappelle que les questions relatives à l'enfance, à l'école et plus largement à la vie éducative communale occupent une place essentielle dans l'action de la Commune qui souhaite développer une méthode de travail fondée sur le dialogue, la proximité et la concertation avec l'ensemble des acteurs qui participent quotidiennement à l'éducation, l'accueil et à l'accompagnement des enfants.

L'école constitue en effet un lieu central de la vie communale. Son fonctionnement dépasse la seule organisation du temps scolaire et implique de nombreux intervenants : équipes enseignantes, familles et représentants des parents d'élèves, services municipaux, associations, élus et, plus généralement, les acteurs participant aux politiques de l'enfance et de la jeunesse.

La diversité de ces interlocuteurs constitue une richesse, mais suppose également de pouvoir disposer d'un espace identifié permettant de partager les informations, de faire remonter les besoins rencontrés sur le terrain, d'échanger sur les projets municipaux et de rechercher collectivement des solutions adaptées aux réalités locales.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260907-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Dans cette perspective, la Commune souhaite créer un « Comité consultatif Enfance – Éducation », conçu comme un espace de dialogue permanent entre les différents partenaires de la communauté éducative locale.

Le Comité n'a pas vocation à constituer une structure administrative supplémentaire ni à complexifier les circuits de décision. Il doit au contraire constituer une instance souple, opérationnelle et facilement mobilisable.

Il pourra notamment permettre d'échanger sur les conditions d'accueil des enfants, l'organisation des services périscolaires, les projets éducatifs, les actions en faveur de l'enfance ainsi que, plus généralement, toute question présentant un intérêt communal dans les domaines de l'éducation et de l'enfance.

Cette instance, prévue par l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, conserve un caractère exclusivement consultatif et ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel lui permettant de se substituer au Conseil municipal ou aux instances relevant de l'Éducation nationale, notamment aux conseils d'école.

Le Conseil municipal fixe la composition du Comité consultatif, sur proposition du Maire, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est par ailleurs présidé par le Maire ou par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire.

Il est ainsi proposé de créer le Comité consultatif Enfance – Éducation de L'Escarène, composé comme suit :

- Mme Céline DUQUESNE, Présidente ;
- Mme Amélie SMANIOTTO, Vice-Présidente ;
- Mme Léa CAMMARERI, ATSEM
- Mme Emilie BEDESCHI, enseignante
- Monsieur Gregory BURY, parent d'élève
- Mme Cynthia GOFFIN, parent d'élève
- Mme Roxane AVELLO, parent d'élève
- Mme Melissa DOTTAÏN, parent d'élève
- Mme Marie GIROUX, parent d'élève

Le Comité aura principalement pour mission de favoriser le dialogue, l'information, les échanges et la concertation autour des questions relatives à l'enfance et à l'éducation.

Il pourra être saisi par Madame le Maire des projets et questions relevant de son champ d'intervention et pourra formuler des observations, propositions ou recommandations à destination de la municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Approuve la création du Comité consultatif Enfance – Éducation de L'Escarène, en application notamment de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260907-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

-Précise que ce Comité constitue une instance consultative ayant pour objet de favoriser le dialogue, l'information, les échanges et la concertation sur les questions relatives à l'enfance et à l'éducation ;

-Précise que le Comité pourra être consulté sur les projets, actions ou questions présentant un intérêt communal relevant de son champ d'intervention et pourra formuler des propositions ou recommandations à destination de la municipalité ;

-Précise que le Comité ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et intervient dans le respect des compétences du Conseil municipal, de Madame le Maire ainsi que des instances et autorités relevant de l'Éducation nationale ;

-Précise sa composition, fixée à 9 membres, comme telle :

- Mme Céline DUQUESNE, Présidente ;
- Mme Amélie SMANIOTTO, Vice-Présidente ;
- Mme Léa CAMMARERI, ATSEM
- Mme Emilie BEDESCHI, enseignante
- Monsieur Gregory BURY, parent d'élève
- Mme Cynthia GOFFIN, parent d'élève
- Mme Roxane AVELLO, parent d'élève
- Mme Melissa DOTTAÏN, parent d'élève
- Mme Marie GIROUX, parent d'élève

-Précise que la durée de désignation de ses membres ne pourra excéder la durée du mandat municipal en cours ;

-Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

-Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé,

Contre : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Abstentions: DOTTAÏN Laurence

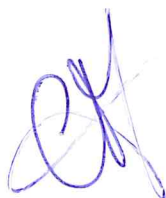
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR



MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE
AR Préfecture

006-210600573-20260924-260907-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

